

Questions orales

Le premier ministre ne juge-t-il pas que si ces recommandations formulées par des membres de son personnel étaient mises en œuvre, elles constitueraient une atteinte grave aux privilèges et droits des députés? Pourrait-il en outre nous garantir que le gouvernement n'aura pas recours à ce genre de procédés malhonnêtes, afin de faire accepter sa proposition libre-échangiste?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ignore tout de ce document que brandit mon honorable collègue. S'il est sérieux, il voudra certainement le déposer immédiatement à la Chambre des communes, afin que nous puissions tous l'examiner. Cependant, la raison qu'il suggère est odieuse au maximum envers les privilèges de tous les députés.

Je peux lui dire, sans avoir lu ce document, que M. Bill Fox, mon attaché de presse, ne s'associerait jamais à un document de ce genre que ce soit directement ou indirectement, car c'est une personne des plus honorables.

Des voix: Bravo!

L'ORIGINE DU DOCUMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je soumettrai ce document et le déposerai. Je suis également heureux que le premier ministre nous ait garanti que les droits et les privilèges des députés seront respectés. Cependant, quelqu'un au gouvernement a rédigé ce document . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: . . . et nous voudrions savoir qui. Le premier ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Puis-je poser une question, monsieur le Président? Le premier ministre est-il disposé à faire procéder à une enquête, afin de déterminer la source de ces recommandations et peut-il nous garantir qu'elles ne seront pas mises en œuvre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je peux vous le garantir. Et je demande aux députés si ce n'est pas symptomatique de la maladie dont est atteint le parti libéral, où l'on accuse les gens d'abord pour dire ensuite qu'on s'est peut-être trompé . . .

M. Axworthy: Je n'ai jamais dit cela. J'ai proposé que l'on examine ce document et qu'on détermine qui l'a rédigé.

M. Mulroney: Oui, bien entendu, le compte rendu montrera . . .

M. Axworthy: Voyons qui l'a préparé.

M. Mulroney: Le compte rendu montrera que vous faites marche arrière. Si vous avez une accusation grave à porter contre quelqu'un, allez-y, mais ne faites pas marche arrière . . .

M. Axworthy: Le voici. Nous allons le déposer.

M. Mulroney: . . . car nous défendons les droits et libertés de chacun . . .

M. Axworthy: Oh oui?

M. Mulroney: . . . et nous ne laisserons pas le parti libéral ternir dans cette enceinte la réputation . . .

M. Axworthy: Bien entendu.

M. Mulroney: . . . de qui que ce soit.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—ON DEMANDE LA LISTE DES DÉPOSANTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui, ce matin lors de sa conférence de presse, a dit que les députés devraient faire preuve de modération et de responsabilité. Il sait sûrement que nous étudierons sous peu une mesure de cautionnement d'un valeur de 1 milliard de dollars. Le premier ministre a souvent expliqué qu'il avait hâte qu'un comité examine cette question.

M. Hnatyshyn: C'est une question différente.

M. Riis: Conviendra-t-il que puisque l'argent des contribuables ira à des déposants à peu près inconnus, le gouvernement devrait se faire un point d'honneur de nous remettre une liste de tous ceux qui seront gratifiés de fonds publics?

M. Hnatyshyn: Cela ne concerne nullement l'enquête.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons eu bien des discussions à ce sujet. Comme je l'ai toujours dit, je veux bien fournir une liste des déposants par classe et par catégorie, mais selon l'esprit et la lettre de l'article 251 de la Loi sur les banques, les noms des déposants des institutions financières canadiennes ne doivent pas être rendus publics.

Personne n'a intérêt à ce que les noms des déposants d'une institution financière soient rendus publics dans de telles circonstances.